L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 24 AOUT 1889. 42me Année

Dufour & Dennet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 24 AOUT 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$2 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons Dimanche, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1888-89 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY — Deux cottages doubles Nos 26 et 28 rue Delarande Cinquième District.

PAR B. OYONDATO — Propriété de valeur améliorée, rue Jéséphine, entre Rousseau et Levée. Propriété de valeur, No 498 rue Annunciation, encoignure Première.

PAR LE SHÉRIF — Lots et portions de terre avec bâtisses et améliorations dans les Premiers et Deuxième Districts—machines pour une fabrique de cordages.—Et au local, coin St-Pierre et Roman—un lot de grocerie assortie, vins, liqueurs, etc; un lot de jomets assortis; un lot de comptoirs, balances, glacière, boîtes pour fromage, vitrines, trois grands cans d'huiles; une jument grise, un wagon à ressorts à quatre roues, avec harnais; un lot de comptes ouverts, un lot de bills, actions diverses.

PAR M FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité—A son entrepôt. No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles—Un lot de meubles de maison.

Les vins d'Australie.

Le développement de la viticulture australienne est signalé au gouvernement français par l'une des Revues les plus considérées de Paris—le *Journal des chambres de commerce*.

Il ne faudrait pas—dit notre confrère—que la politique nous fît négliger les problèmes économiques dont la solution intéresse l'existence même du pays.

Jadis il a fallu compter avec le développement de l'industrie et l'agriculture américaines; aujourd'hui, c'est le développement de la civilisation en Australie, surtout celui de la viticulture qui devient inquiétant pour le vieux monde.

L'Australie a plus de trente fois la superficie de la France. Son sol ne donne pas de fer, aussi le développement de son industrie est-il limité, et ses premiers colons, par une sorte d'instinct, se sont-ils consacrés à l'agriculture et notamment à l'élevage des bestiaux. Il y a quelques années, le gouvernement de la colonie, voulant développer les industries agricoles, chargea un comité de lui adresser un rapport sur l'avenir du continent australien. Après avoir reconnu que l'Australie ne pouvait, au point de vue des céréales, lutter avec l'Amérique et l'Inde, et que la grande culture seule ne suffisait pas à assurer la prospérité d'un peuple, ce comité, dans son travail, constata que la plus grande partie du sol australien contenait une couche de sable sur fond d'argile, était éminemment propre à la culture de la vigne.

Deux obstacles toutefois arrêtaient le développement viticole de l'Australie: d'un côté la sécheresse, de l'autre l'inexpérience dans la culture de la vigne et le traitement du vin.

Mais pour des hommes d'Etat qui n'ont pas à compter avec un budget de la guerre, il n'y a pas d'obstacles, aussi le gouvernement australien eut-il vite résolu ce double problème. A la sécheresse on remédiera, sur la irrigation; des domaines de plus de cent mille hectares furent concédés à des capitalistes, à la condition qu'en douze années ils dépenseraient sept millions en travaux d'appropriation et notamment d'irrigation.

Ou multipla les fermes-écoles d'une étendue minimum de deux mille hectares et toutes les propriétés voisines bénéficièrent des progrès réalisés dans ces fermes.

Pour remédier à l'inexpérience du vigneron, voici le procédé employé: on fit venir d'Espagne, d'Italie et même de France, des balles d'échantillons chargés pour trois ans, et ces trois ans écoulés, on leur donna en toute propriété quatre hectares de bonne terre.

Aujourd'hui, le vigneron, plutôt, que de fabriquer lui-même son vin, vend sur pied sa récolte à des industriels qui, en échange de sérieux avantages que leur donne le gouvernement, vendent leurs produits à *bas* prix qui défient toute concurrence. Quels seront, dans un avenir prochain, les résultats de cette concurrence que l'Australie va faire à la vigne française? A notre avis, ils seront désastreux.

L'Australie a tous les climats et tous les terroirs: il produira des vins de cuvage aussi bien que de grande crûte, et comme un tiers de ce continent est susceptible de la culture de la vigne, il faut s'attendre à voir d'ici quelques années la plus jeune des colonies anglaises s'emparer du vignoble qui aura dû faire la superficie des vignobles français, des vignobles italiens et espagnols réunis. La concurrence australienne nuira beaucoup à nos vignerons: le vin gagne au voyage et il est d'un transport facile. Déjà, les grandes épiceries parisiennes et des grandes villes sont approvisionnées de conserves de fruits australiens: poires, pêches, abricots et prunes. On a même fait voyager les pommes de Tasmanie dont la saveur est très prisée des gourmets, ainsi que l'orange de Victoria qui, à l'hectare, produit quinze cents douzaines d'oranges.

Le jour où les vignobles d'Australie seront en plein rapport, il est évident que les négociants australiens sauront, dans toute l'Europe, des comptoirs comme ceux des vignerons d'Algérie, et feront à nos vins une concurrence sérieuse. Les domaines australiens, exploités en grand, utilisant moins de bras que nos champs français: en rencontre couramment dans ce pays des domaines de dix, de vingt et de trente mille carrés. Aussi, le jour où les bras ne manqueront plus au colon, il comprendra bien vite qu'il vaut mieux pour lui récolter des vins de cuvage que d'élever des bœufs ou des moutons.

En admettant donc que l'Australie ne dominât aucun cru de marque, la production française ne serait pas encore indemnisée aux vins fins, que ne constituent qu'une faible partie de la production totale.

Le gouverneur d'Etat de la Louisiane, Nicholls, vient de signer les commissions de jurymen dans les cas où les représentants des différents gouverneurs en derniers temps ne sont pas de la Louisiane. Les noms de la jury sont tirés à la loterie. Le Comptoir de la Loterie de la Louisiane, en présence du Gouverneur, tire les noms sur les représentants des différents gouverneurs en dernier